

L'AVENIR



DE LYON
JOURNAL REPUBLICAIN SOCIALISTE

LE NUMERO
5
CENTIMES

ABONNEMENTS :

Abonnement annuel... 1 fr. 50
Abonnement semestriel... 0 fr. 80
Abonnement trimestriel... 0 fr. 40
Les abonnements sont payables d'avance.

ADMINISTRATION & REDACTION :

10, Cour de la Liberté, 10
LYON

ABONNEMENTS :

Abonnement annuel... 1 fr. 50
Abonnement semestriel... 0 fr. 80
Abonnement trimestriel... 0 fr. 40
Les abonnements sont payables d'avance.

NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que l'AVENIR réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

BOURSON, 14 bis, au 5^e,
Côte St Sébastien, 14 bis, au 5^e.

Lyon, le 14 janvier 1885.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

DURAND,
Rue de Trion.

Lyon, le 14 janvier 1885.

PLUMET MONARCHIQUE

Les monarchistes ont décidément perdu la tramontane. Les prochaines élections les absorbent à tel point que les plus fervents dévots en sont arrivés à négliger le confessionnal pour s'adonner d'une façon absolue aux nécessités de la tribune politique et de la propagande électorale.

Le moine Savonarole montait sur une borne des carrefours pour prêcher la révolte; nos bons cléricaux, eux, montent sur n'importe quoi; hier encore, dans une petite ville de la Vendée, un bon drille de curé montait sur un âne pour apprendre aux masses croyantes que : la France marchait à un effroyable cataclysme, si elle ne se jetait promptement entre les bras de Dieu !

Je ne sais, ma foi pas trop, ce que le nommé Dieu peut bien avoir à faire en matière électorale; tout ce que je sais, c'est que les monarchistes ont, de tout temps, été les ennemis irréconciliables du suffrage universel, à ce point qu'ils ont préféré la monarchie de juillet plutôt que de voter l'adjonction des capacités. Or, Dieu n'ayant jamais inspiré le citoyen Ledru-Rollin, je me demande à quel titre il viendrait fourrer son nez divin dans des élections purement terrestres.

Alors, accordons aux cléricaux que le Dieu susdit n'est qu'un prétexte, mais qu'ils reconnaissent cependant avec nous que l'opinion publique leur est littéralement hostile et que leur foi politique est légèrement émechée.

Vous riez, lecteurs ! Mais n'est-ce pas à croire que ces gens-là ont leur petit plumet quand ils osent se travestir en libéraux et se poser en démocrates ? — C'est vrai que nous sommes en carnaval. — Et Tertullien n'est un jour déguisé en libéral, on ne l'a pas fourré au clou...

J'ai sous les yeux quelques journaux monarchistes, et je me tords de rire en les lisant; tous ont cette petite prétention de circonstance de se dire démocratiques par excellence. Je dis par excellence, sans jeu de mot.

Ça, c'est le petit asticot bénit avec lequel la bande noire des sacristies espère attirer le naïf paysan, mais, c'est là le hic, à la campagne les naïfs ont disparus

ou tendent à disparaître complètement. La dime, le droit de cuissage, le droit du seigneur ont porté un coup mortel aux vieux abus, le goupillon se dessèche dans les sacristies et la foi tombe dans le marasme.

Bras dessus, bras dessous, noblesse et clergé entrent en campagne, mais la parade est molle, mince de débile, la Convention a crevé la peau de la grosse caisse cléricale. La paysanne des Vosges et le successeur à Mangin sont aujourd'hui plus en vogue que le denier de Saint-Pierre.

Noblesse et clergé ont trop abusé du petit truc, ça ne biche plus.

Quinze se souvient d'avoir lu dans les grandes délibérations de la Convention, ce passage émouvant, terrifiant pour le clergé, du discours d'un député au visage hâlé par le soleil, portant le costume des paysans bretons, nommé Le Guen de Kerengal.

« Eh quoi ! s'écria-t-il, vous parlez de droits, et vous voulez les établir sur des titres, sur des parchemins ? »

« Qu'on nous apporte ces titres qui outragent la pudeur, qui insultent l'humanité. »

Les nobles pâlirent, mais ne se rendirent que la nuit suivante, ils se rendirent à discrétion, ce qui fit dire à un autre député : « Le clergé est tué dans sa racine. »

Non le clergé n'est pas tué dans sa racine, parce que le peuple n'a pas su continuer l'œuvre des géants de la Convention.

Le clergé relève la tête, les prochaines élections lui donnent comme une sorte d'appétit nouveau; tempérament vorace, il lui faut quelque chose à se mettre sous la dent, il veut mordre au pouvoir et il a la dent longue. Aux ruraux, il montre patte blanche; il est libéral et démocrate.

La poule au pot du roi Vert-Galant vient de réparaître dans le menu populaire.

Cette petite fumisterie jésuitique est démodée, le *populo* sait fort bien aujourd'hui que les hommes qui ont commis l'odieux attentat des 24 et 16 Mai ont toujours été et seront toujours, par nature et par besoin, les ennemis jurés de la République, de la démocratie, c'est-à-dire du peuple français, qui sait ce que vaut la poule au pot de messieurs les cléricaux.

Bas les masques ! l'asticot est rance; ça ne biche plus, messeigneurs, le peuple vous dira bientôt ce que l'urne électorale a dans le ventre.

J.-B.-A. PAGES.

J'en appelle à toutes les institutions politiques, civiles, religieuses; examinez-les profondément, sérieusement, sans crainte, sans parti-pris; je me trompe fort si vous n'y voyez pas l'espèce humaine piétinée au joug qu'une poignée de coquins se permet de lui imposer.

DIDEROT.

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Accord entre la Chine et le Japon

LONDRES. — La dépêche suivante a été reçue à Londres : L'ambassadeur japonais en Corée a eu, le 6 janvier, avec le roi de ce pays, une entrevue dont les résultats ont été très satisfaisants. Kinkoshy, ministre coréen, a été désigné comme plénipotentiaire du roi.

Les négociations ont été ouvertes le 7 et se sont terminées pacifiquement le 8, à la satisfaction des deux pays.

Cette nouvelle est confirmée par une dépêche du Times, datée de Tien-Tsin, le 12 janvier.

Le traité, contenant les stipulations arrêtées par les plénipotentiaires, a dû être signé le 9 janvier, à Séoul.

Entente définitive en Corée

YOKOHAMA. — La solution pacifique des difficultés avec la Corée s'est effectuée. Le roi de Corée a cédé aux demandes du Japon. Les conditions de l'entente ne sont pas encore connues.

Nouveaux affrètements

MARSEILLE. — A la suite des adjudications qui ont eu lieu hier à Paris, les steamers *Cachemire*, de la Compagnie nationale, et *Burgundia*, de la compagnie Cyprien Fabre, ont été visités aujourd'hui par la commission de la marine, ils entreront en armement demain matin.

Envoi de troupes à Samsaur

SAIGON. — Le gouverneur de Cochinchine vient d'envoyer des troupes pour renforcer le poste français de Samsaur.

Si-Votha est en insurrection contre le roi son frère, depuis plus de cinq ou six ans. Vers le commencement de chaque année, il tente régulièrement un coup de main sur quelque point du royaume.

C'est ainsi que, l'année dernière, il a attaqué l'escorte qui accompagnait M. Bruel et a massacré ce voyageur.

PREMIER ECHEC DE M. FERRY

La session commence bien pour le cabinet, et particulièrement pour M. le président du conseil.

Le premier jour apporte un échec à M. J. Ferry.

M. Raoul Duval, l'un des adversaires les plus redoutables pour un ministre, avait déposé une demande d'interpellation relative aux affaires de Chine et à la retraite du général Camponon.

La majorité, ou plutôt ce qui était autrefois la majorité ministérielle, vient, contrairement au désir et aux intentions bien manifestes de M. J. Ferry, de décider que cette interpellation serait discutée.

Elle avait une occasion toute naturelle de montrer sa fidélité au ministère en prononçant un ajournement qui eût du moins laissé à ce coupable quelques jours de répit.

Elle ne l'a pas voulu et elle vient de livrer son favori d'hier aux risques d'une interpellation exceptionnellement dange-reuse, dont on peut déjà, d'après le vote d'hier, escompter le résultat.

On le voit, la désertion est dans les rangs ministériels.

L'heure de l'expiation approche pour M. J. Ferry, mais nous ne supposons pas, à vrai dire, qu'elle sonnera si tôt.

M. le président du conseil a lassé et mis en insurrection les dévouements les plus complaisants.

Son ancienne majorité le livre, sans défense à la discussion la plus dangereuse qui puisse menacer son prestige politique. Les efforts des dissidents commencent à porter leurs fruits.

C'est la révolte des prétoriens.

Informations

La sous-commission de l'Exposition de 1889, qui a été chargée de mener les négociations avec le ministre de la guerre relatives à la dé-affectation du Champ de Mars, s'est réunie ce matin.

Le général Leval n'a élevé aucune objection au projet en question.

Rame. — Le prince Napoléon passera un jour à Moncalieri et retournera après à Paris.

La *Rassegna*, revenant sur l'affaire des droits sur le bétail en France, croit que ceux qui les combattant auront la victoire.

Il se voit confirmé dans cette confiance par la pensée qu'un Etat qui, avec beaucoup de sacrifices, augmente ses colonies pour ouvrir de nouveaux débouchés à ses produits, ne pourrait pas, sans contradiction, inaugurer une politique douanière, dont le premier effet pourrait être de lui faire perdre des marchés anciens et sûrs.

Le règlement de la délimitation de frontière entre Obock et Raheita était une affaire convenue depuis longtemps entre les gouvernements français et italien, et ces négociations n'ont aucun rapport avec l'envoi d'une garnison à Assab.

Bruxelles. — La proposition de loi relative au droit d'entrée sur les blés sera déposée, jeudi, par M. Dumont, député de Nivelles.

Le gouvernement ne prendra pas part à la discussion de cette proposition et laissera la Chambre trancher la question en toute liberté.

La Société centrale d'agriculture, qui compte surtout parmi ses membres de grands propriétaires fonciers, a émis de nouveau, par 7 voix contre 5, un vote tendant à réclamer un droit compensateur sur les blés étrangers.

Londres. — On télégraphie de Vienne que le bruit a couru cet après-midi dans cette ville, que M. Kuffler, qui a été arrêté comme complice des détournements commis par M. Jauner, se serait suicidé dans sa prison.

Sir Charles Dilke, parlant du meeting libéral de Kensington, a déclaré que le bruit que l'Allemagne s'efforce d'établir son protectorat sur Zanzibar est dénué de fondement.

Athènes. — On affirme que le cours forcé sera aboli demain.

M. Meric, représentant du Comptoir d'Es-compte de Paris, est arrivé ici pour négocier la concession du chemin de fer d'Athènes à Larissa, Corinthe et Calamata.

Le ministre président, M. Tricoups, a chargé les ingénieurs de la mission française de fournir à M. Meric tous les plans et renseignements nécessaires à ce sujet.

L'Union des Femmes de France (comités de Paris, Rouen, Reims et Belfort) vient d'envoyer à Formose, pour notre corps expéditionnaire, des lots importants de chemises de flanelle et de coton, ceintures, chaussettes, jeux et volumes, chocolat, vins, lait concentré, médicaments, ainsi qu'une somme de mille francs.

Le comité de Paris a également adressé à Madagascar des médicaments, du chocolat, des vins, des purées de légumes, etc.

Ces deux envois représentent une valeur de plus de dix mille francs.

M. le marquis de Molins est désigné, dès maintenant, pour remplacer M. S. Lela à l'ambassade d'Espagne à Paris.

On sait que M. le marquis de Molins a déjà occupé le même poste.

Nantes. — A la suite d'une vive discussion, au sujet de la nomination du receveur municipal Colombel, le maire a donné sa dé-mission.

Cette démission a été suivie de celle de cinq adjoints sur six.

Le Sénat espagnol a adopté hier, par 136 voix contre 48, un ordre du jour de confiance envers le gouvernement sur la question des étudiants.

Dans son audience d'aujourd'hui, le tribunal de commerce a prononcé, dans la personne de M. de Lapsse, son directeur, la faillite de la Société du journal *le Soir*.

M. Paul Bert apprécié par M. Ranc

M. Ranc, dans la salle de la presse, livrait à l'indiscrétion des échos les mobiles secrets de l'évolution de M. Paul Bert.

M. Ranc affirmait que M. Paul Bert n'obéit qu'à des rancunes, sous l'inspiration d'ambitions déçues.

AUTRICHE-HONGRIE. — On mande de Vienne au *Standard* que les deux gouvernements d'Autriche et de Hongrie se sont entendus pour introduire des projets de loi augmentant dans une grande proportion les droits de douane sur les articles importés de France, comme représailles pour les droits proposés en France sur le blé et le bétail.

— On annonce d'Innsbruck la mort du général von Sonklar, l'explorateur autrichien bien connu.

ANGLETERRE. — Les journaux anglais publient une lettre de M. Gladstone, au prince Albert-Victor à l'occasion de sa majorité.

Le premier ministre appelle l'attention du prince sur les devoirs que lui impose sa haute position et exprime le vif désir qu'il croisse en vertus et qu'il acquière toutes les qualités qui correspondent à ses hautes destinées.

ITALIE. — M. Caracciolo a dit hier au Sénat que les bruits répandus sur les intentions du gouvernement en fait de politique coloniale, les préoccupations excitées par le nouvel envoi de troupes à Assab, et enfin la situation politique de l'Italie dont le caractère est de conserver la paix européenne de concert avec les autres puissances, exigeraient quelques explications. L'orateur a demandé si le gouvernement croyait convenable d'en donner.

REPUBLIQUE ARGENTINE. — Un décret du gouvernement vient d'autoriser la Banque nationale à suspendre pendant deux ans la conversion en or de ses billets, qui seront considérés comme ayant cours légal dans toute la république.

EN ESPAGNE

Madrid, 13 janvier.

Hier, au moment du lever du roi, qui avait couché dans l'établissement balnéaire d'Alhama, une forte secousse s'est fait sentir; personne n'a été blessé.

Il est rentré à Grenade à cinq heures et demie du soir, avec sa suite et cinq correspondants de journaux étrangers.

Il est parti ce matin pour Albuñuelas.

Trois nouvelles secousses ont été ressenties en Andalousie, et surtout à Grenade, à Malaga et à Alhama.

La population, prise d'une nouvelle panique, recommence à camper en plein air.

A Arenas, sur 3,000 habitants, il y a eu 163 morts et 350 blessés.

Cinquante maisons seulement sur 432 restent habitables; de l'église il ne reste que deux piliers.

Une lugubre statistique. — Suivant des renseignements dignes de foi, à Alhama, 1,247 maisons ont été détruites, 215 autres menacent ruine. 315 cadavres ont été retrouvés, 156 restent encore sous les débris; 176 personnes sont grièvement blessées, 324 autres le sont légèrement.

Un de moins

Le prince Auguste de Wurtemberg est mort hier après-midi, à Zehderick, des suites de l'attaque d'apoplexie qui l'avait frappé pendant une partie de chasse.

Le prince Frédéric-Auguste-Everard, oncle du roi, était né le 24 janvier 1813. Général-colonel de la cavalerie, c'était lui qui, à la bataille de Saint Privat, commandait la garde prussienne: on se rappelle les pertes terribles que subit ce corps, qui eut, en dix minutes, 6,000 hommes couchés sur le terrain. Son ancien commandant publia un remarquable ouvrage sur la campagne de 1870 et sur les opérations du corps qu'il avait dirigées.

AMILCAR CIPRIANI

On télégraphie de Rome le résultat de l'élection qui a eu lieu dans le collège électoral de Pesaro: notre ami Amilcar Cipriani a obtenu 2,922 voix; le candidat ministériel en a obtenu 3,431.

Cipriani est toujours au bain.

DERNIÈRE HEURE

9 h. — Le *Times* dit que le khédive a reçu une dépêche du général Wolseley, donnant de bonnes nouvelles de Khartoum.

10 h. — L'inquiétude est très grande au sujet des affaires du Cambodge, conséquences trop naturelles des agissements du gouverneur Thompson.

10 h. 30. — On assure que les anarchistes persistent dans leur intention de se réunir demain dans un meeting public; ils sont indécis encore. En tout cas, toutes les mesures sont arrêtées.

Le ministre de l'intérieur et le préfet de police sont résolus à sévir énergiquement contre toutes tentatives d'agitation dans la rue.

11 h. — Un télégramme daté du Caire dit que le mahdi a accepté les conditions du général Wolseley. Les Anglais marcheraient librement sur Khartoum.

1 h. — La *République française* et le *Voltaire*, furieux contre M. Andrieux à propos de ses « Mémoires d'un préfet de police », vont, dans leur rage, jusqu'à menacer le député de l'Arbresle des articles 254 et 255 du code pénal, relatifs aux dénombrements de dossiers.

Le journal de M. Ranc et celui de feu Gambetta invoquant le code pénal pour arrêter les manèges de « petits papiers », c'est le comble du grotesque.

MENUS PROPOS

Mœurs contemporaines :

— Bonjour, cher ami... Où donc sont vos demoiselles ?

— Dans la pièce à côté... Elles font des cartons.

L'ami ouvrait la bouche pour affirmer que le cartonnage était une ravissante occupation joignant l'utile à l'agréable... qu'on ne sait pas ce qui peut arriver, etc.,

etc., lorsque la jeune Emma arrive en s'écriant :

— Papa, j'ai fait trois noirs !
Ces demoiselles faisaient des cartons... au revolver.

A TRAVERS LYON

Conseil général du Rhône

Le préfet du Rhône vient de convoquer extraordinairement le conseil général, afin de lui soumettre les projets de surtaxes sur le blé et le bétail.

La réunion aura lieu vendredi 16 janvier, à deux heures, à l'Hôtel-de-Ville.

Modification à la Marche des Trains. — Ligne de Lyon-Croix-Rousse à Bourg. — Le train de marchandises transportant des voyageurs partira de Lyon-Croix-Rousse à neuf heures dix-sept minutes du matin.

Ligne de Saint-André-le-Gaz à Chambéry. — Le train de marchandises 3482 transportera des voyageurs de toutes classes entre Pont-de-Beauvoisin et Saint-André-le-Gaz, où il correspondra avec le train 300, arrivant à Lyon, à six heures du soir, et le train 309, arrivant à Grenoble à huit heures du soir.

Arrestation. — Un voiturier de la rue de Chartres, le nommé Joanny Guillon, vient d'être arrêté pour escroquerie.

Cet individu s'était présenté hier matin chez M. Bennière, marchand de charbons, demeurant rue Villeroi, 64, et s'était fait délivrer trois hectolitres de charbons au nom de la domestique de ce dernier. Mais cette supercherie aussitôt reconnue, M. Bennière déposa une plainte qui amena l'arrestation du coupable.

Escroquerie. — Dans la journée d'hier, le nommé Eugène Bessacier, âgé de 32 ans, se disant employé de commerce, a été mis en état d'arrestation sur la réquisition de plusieurs négociants de notre ville.

Cet adroit filou avait réussi à se faire livrer diverses marchandises, qu'il vendait ensuite à vil prix, sans en avoir acquitté le montant.

Vagabondages. — Hier, vers 2 heures du matin, une jeune fille paraissant âgée de 18 à 20 ans, et qui a refusé de faire connaître son nom, a été trouvée errante quai Pierre-Scize. Elle a été conduite à la permanence et écrouée pour vagabondage.

— Le nommé Largait, trouvé errant sur la place de Monplaisir et dépourvu de tous moyens d'existence, a été arrêté pour le même délit et conduit à la permanence.

Hôtel-Dieu. — Hier à 5 heures du soir, Mme Heidenfinger, demeurant rue de la Bourse n° 37, est tombée d'une attaque sur la place Morand.

Relevée aussitôt par les témoins de cet accident, elle fut transportée dans une pharmacie voisine où elle y reçut les premiers soins, puis elle fut conduite à l'Hôtel-Dieu.

— On a également conduit à l'Hôtel-Dieu, un cultivateur de Chassieux, le nommé Joseph Perrin.

Ce malheureux s'est fait une fracture à la jambe gauche en tombant de sa hauteur.

Usurpation de titre. — Un individu se disant rédacteur à l'*Avenir* vient d'être condamné à 2 mois de prison pour vol à la gare de Perrache.

Cet individu n'a jamais fait parti de notre rédaction.

Allumettes de contrebande. — Un pauvre vieillard septuagénaire surpris passage Lamure, vendant des allumettes de contrebande, a été arrêté pour ce délit et conduit à la permanence.

Vol à l'étalage. — Hier au soir à 8 heures un individu guettant le moment propice a enlevé un mannequin devant le magasin d'habillement de M. Thomas, quai des Célestins, 4. Surpris pendant cette opération le filou et un de ses complices se sont jetés sur M. Thomas et l'ont roué de coups.

Au bruit de la lutte, des passants sont accourus et ont arrêté l'un des voleurs, le second ayant jugé prudent de prendre la fuite.

L'individu arrêté a déclaré se nommer Firmin Dubois, âgé de 23 ans, et a refusé d'indiquer son domicile.

On a des raisons de croire que ce sont là de faux renseignements.

Le voleur serait un nommé François Guidette, signalé depuis longtemps au parquet.

Réunion de la Bourse

Pour réparer complètement notre erreur d'hier au sujet de la réunion des délégués sénatoriaux, on nous prie de dire que la ville de Lyon ne compte que 40 délégués, y compris les conseillers généraux et d'arrondissement. 300 délégués environ étaient présents, il restait donc 250 à 260 membres pour représenter les ruraux.

Dont acte.

A LA

PETITE MIONNE

17, Rue de la Barre

Modes, fournitures et arbustes pour salons, Chapeaux garnis pour Dames depuis 3 fr. 00. Seule maison vendant sérieusement au détail au même prix du gros.

A. ROYANÉ

1, Rue de la Préfecture, 1

ETRENNES UTILES

Coiffures laine à > 45 et > 65
— chenille soie 2 75 et 3 75
Capelines et Bérêts, à > 95 et 1 45
Robes d'Enfants 3 50 et 7 50
Fichus laine, depuis > 50
Pèlerines, depuis 1 75

PÉLERINES ET FICHUS

JUPONS, BAS, GILETS DE CHASSE

Robes et Manteaux d'enfants

QUESTION SOCIALE

Capital et Travail

(suite)

V

L'Équivalence, loi de l'Échange

.... Le numéraire vient d'être détourné, par les vampires, de sa destination. Il devait être un lien de solidarité, il se change

Puis, dès que Florestan abaissait sa paupière alourdie, Brindoie s'esquivaient en silence et retournait à ses recherches.

Il connaissait, nous l'avons vu, l'existence du trésor si longtemps cherché par Madeleine, et, dès le premier jour, il avait enflammé des perquisitions, plutôt pour donner un aliment à sa nature active et remuante que dans l'espoir de s'enrichir.

Le trésor n'avait, à ses yeux, qu'un intérêt secondaire : d'une part, il le supposait fort peu considérable, et, d'autre part, il était en train de mûrir un projet dont la réussite devait lui être bien autrement lucrative.

Ce trésor, il le voulait cependant; son amour-propre d'adroit filou y était engagé.

— Ce n'est pas pour l'argent, murmurait-il parfois, c'est pour l'honneur.

Et il appelait de tous ses vœux le moment où M. de Morlac, allant de mieux en mieux, il pourrait consacrer une plus large part de son temps à sa mystérieuse besogne.

Ce moment ne tarda point à arriver.

Un beau matin, le vicomte trouva au pied de son lit une robe de chambre presque neuve. Enveloppé dans ce vêtement trop vaste pour son corps amaigri, il essaya peu à peu à se maintenir sur ses jambes.

D'abord, il fit le tour de sa chambre en se cramponnant au bras de Brindoie; puis, en s'appuyant seulement sur une canne; puis, à la longue, sans soutien d'aucune sorte.

Enfin, brilla le jour — jour souhaité par lui. Dieu sait comme! où il obtint permission d'avaler autre chose que des tisanes, et ce jour-là le panier couvert que Madeleine déposait quotidiennement dans la salle basse sut pourvoir à l'appétit du convalescent.

Parvenu à ce point, le vicomte pouvait se proclamer hors d'affaire. Déjà sa figure, prodigieusement amincie, se nuancait d'une faible teinte rosée; déjà ses yeux, dont la grandeur semblait avoir doublé, reprenaient leur ancien éclat; déjà ses mains effilées, diaphanes, blanches comme l'ivoire, redevenaient souples, fraîches et fermes.

Tout danger avait disparu.

Dès lors, Brindoie, libre d'inquiétude, faussa compagnie au vicomte et se plongea dans ses fouilles avec une espèce de rage.

Car il était furieux. L'heure approchait où sa mission étant terminée et son salaire reçu, il allait sortir du logis pour n'y jamais rentrer... Et il n'avait encore rien découvert!

Cette inconcevable maison, auscultée

pouce à pouce depuis la faite jusqu'à la bare, avait néanmoins gardé son secret!

Cela humiliait Brindoie!

A la vérité, il lui restait à explorer les ténèbres de la cave. Mais cette cave, qu'il avait visitée cent fois, ne lui inspirait pas la moindre espérance. N'importe! il s'aclarna de plus belle à son travail.

Quant à M. de Morlac, il ne pouvait se formaliser des absences de son hôte; il avait même jugé fort naturel que ce brave bourgeois vaquât enfin à ses petites affaires. Mais, privé de la société de Brindoie, il se prit à bâiller considérablement.

A quelle distraction recourir?

A part deux ou trois bouquins moisis que Florestan avait lus et relus, les livres, fort rares partout à cette époque, faisaient défaut dans la maison.

Il employait donc ses interminables loisirs à contempler d'un oeil morne les personnages à demi-effacés qui dansaient sur la tapisserie des murailles, ou bien, étendu dans un fauteuil moelleux et garni d'oreillers, il regardait, à travers les vitres, verdoyer l'enclos des Bernardins.

Fastidieuse perspective! comme l'avait prévu Brindoie, cet enclos désert, sombre, muet, dont l'herbe avait été arrosée de son sang, ne manqua point d'être désagréable

au comte, et bientôt il jeta des regards curieux sur les volets encloués de la seconde fenêtre.

— Ah! ça! mon cher hôte, demanda-t-il, profitant d'un de ces rares instants où Brindoie, essouffé et s'essuyant le front, venait s'asseoir auprès de lui, ah ça! mon cher hôte, pourquoi diantre avez-vous bouché la vue de ce côté?

— Crainte des courants d'air, répliqua Brindoie.

La réponse fit sourire Florestan; mais soupçonnant là quelque manie de vieillard, il crut convenable de la respecter.

Et, reprit-il, sur quoi s'ouvrait-elle, cette fenêtre, — quand elle s'ouvrait?

— Sur un cimetière.

Florestan fit la grimace et n'insista pas davantage.

Or, il en est de l'ennui comme d'une tache d'huile qui va toujours s'agrandissant. A force de s'ennuyer, M. de Morlac devint prodigieusement mélancolique; et, de fait, il n'avait pas sujet d'être gai...

Sans amis, sans relations, sans un denier dans sa bourse, où irait-il une fois guéri? Que ferait-il au milieu d'une ville étrangère?

Grave question! problème insoluble.

(A suivre)

en lourde chaîne. Comment ? Par une simple entorse de son principe.

Quel est ce principe ?

L'Echange au pair entre deux valeurs égales. Le seul mot : *Echange* implique cette condition d'Equivalence. Lorsqu'on troque deux objets, c'est qu'ils se valent.

Mais la comparaison des objets est souvent difficile, presque impossible. De plus, le besoin du troc n'est pas contemporain chez les opérants. Le numéraire offre la solution de ces deux difficultés.

L'Echange se dédouble. On vend d'abord ; on achète ensuite. La condition immuable, c'est l'Equivalence des objets échangés. Le numéraire, reçu d'une main, en prix d'une marchandise vendue, doit être restitué de l'autre à la circulation, en prix d'une marchandise achetée, de même valeur, quel que soit l'intervalle écoulé entre les deux opérations.

A coup sûr, cette égalité n'existe pas toujours ; elle existe même rarement, mais elle est de principe. Acheteur ou vendeur, on peut se tromper. La question n'est pas là. Ces différences, quelles qu'elles soient, laissent toujours au numéraire sa fonction intacte, mesure de la valeur, instrument centre de l'Echange. On avait reçu la monnaie en retour d'un objet qui la valait, on la restitue en Echange d'un autre objet qui la vaut. La condition d'Equivalence est maintenue.

Que si le numéraire, intercepté au passage par le vendeur d'un produit, ne rentre dans la circulation qu'à titre onéreux, en écornant, sous un prétexte quelconque, la valeur de l'objet reçu, s'il prétend valoir plus contre l'objet acheté qu'il ne valait contre l'objet vendu, il cesse d'être moyen d'Echange pour devenir instrument de rapine.

Se faire restituer l'écu au bout d'un an, avec une dime, peu importe l'appellation, c'est recevoir cette dime en surplus de ce qu'on a payé soi-même, c'est exploiter l'instrument d'Echange, détruire sa fonction fraternelle, changer la fée en harpie.

La substitution du prêt à la vente, qu'il s'agisse de numéraire ou de marchandise, est un attentat à la loi sociale, fondée par la division du travail et l'emploi de la monnaie.

La Propriété Territoriale

La Propriété Territoriale n'a que trois origines : la force, l'achat, le travail.

Aucune des trois ne peut constituer la légitimité de la possession au delà de ce qui est cultivable par le propriétaire en personne.

1° La force se condamne par son nom même. C'est le conquérant, le prince, le brigand, peu importe, faisant travailler les autres par violence à son profit.

2° L'achat est l'acquisition par le Ca-

pital. Ce Capital lui-même est illégitime comme produit du travail d'autrui, et ne peut conférer un droit.

3° Le travail, seule origine honnête, ne donne droit qu'à la portion de terre cultivable par le possesseur. Tout ce qui ne produit que par le travail d'un autre est dérobé au travailleur.

Le droit de premier occupant se borne donc à la portion que l'occupant peut exploiter par lui-même. Le surplus n'est qu'une usurpation.

(A suivre)

CIRQUE PLÈGE

Aujourd'hui jeudi, deux grandes représentations à trois heures et à huit heures du soir, la renommée troupe Freley, dans ses nouveaux exercices, les poses sur l'échelle, la boule roulante, par MM. Daniel et Laplace. Grande joute athlétique sur le tapis par MM. Albert et no.

Mlle Antoinette Plège présentera Brillant, cheval rapporteur, dressé en liberté, et l'entrepreneur, M. Gassion, dans son jockey d'Epsom.

Les spectacles du jour et du soir seront terminés par *Un Conseil de révision en Hongrie*, pantomime comique, jouée par tous les artistes.

Vendredi, représentation choisie.

CIRQUE BELLECOUR

Toujours grand succès, succès sans précédent pour toutes les grandes attractions MM. Napier et Alexandre dans leur magnifique travail des cinq barres aériennes, la célèbre écuyère de haute école Mlle Guerra, M. Bazzelli, les originaux clowns mélanés, les 4 frères Lee, les incroyables sauts et doubles sauts périlleux par le trio Revelle, Filla et Zerti, Mmes Liria, Fontana, Barbarina, et miss Powell, tous les écuyers et tous les clowns avec Auguste Georges Martini font partie des programmes de chaque soir.

Samedi 17 courant troisième grand bal masqué et travesti, l'orchestre de 50 musiciens sera conduit comme aux précédents par Anthony Lamotte.

La Société lyrique et dramatique organise un grand concert et un bal de nuit paré, masqué et travesti au bénéfice de l'œuvre des Fournaux de la presse, qui aura lieu le dimanche 18 janvier, à la Villa des Fleurs, cours Gambetta, 199.

Tribune libre

Comité des républicains socialistes du sixième canton. — Tous les groupes dudit canton sont convoqués d'urgence, vendredi 16 janvier, à huit heures du soir, chez le citoyen Chandan, rue St Georges, 93.

ORDRE DU JOUR :

Rapport des délégués.
Co grés de Neuville.

Le Secrétaire.

Union électorale des travailleurs socialistes. Cette semaine, il y aura trois réunions publiques :

La première, jeudi 15 janvier, à la Croix-Rousse, salle de la Perle.

La deuxième, samedi 17 janvier, à Per-rache.

La troisième dimanche, 18 janvier, à deux heures du soir, chez le citoyen Revol, rue du Juge-de-Paix, à St-Just.

Alliance des républicains socialistes. — Les délégués des six arrondissements sont convoqués en réunion privée jeudi 15 janvier, à huit heures et demie très précises, dans les bureaux de l'Avenir, rue Quatre-Chapeaux, 11. Urgence.

5^e arrondissement. — Les groupes des républicains socialistes du 5^e sont convoqués d'urgence, le vendredi 15 courant, à huit heures précises du soir, chez le citoyen Bessen, restaurateur, rue Saint-Pierre-de-Vaise.

Le comité.

Villeurbanne. — Les membres, ainsi que les adhérents de l'ex-comité de l'Union des travailleurs républicains socialistes de Villeurbanne, sont invités à une réunion publique, dimanche 18 courant, à deux heures et demie précises, salle Dra, place des Maisons-Neuves.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Nomination d'un secrétaire, en remplacement du président, démissionnaire.
- 2° Remise des archives et des fonds.
- 3° Congrès de l'Arbresle.
- 4° Questions diverses.

Le conseil d'administration.

Fédération compagnonnique. — L'administration se réunira ce soir 15 courant, à huit heures, au Cercle, rue Grégoire, 63.

Les membres des commissions sont priés de se rendre à cette réunion.

Avis. — La commission exécutive des syndicats invite toutes les chambres syndicales, cercles d'études et groupes ouvriers lyonnais qui adhèrent et veulent appuyer énergiquement les résolutions prises salle des Follies-Bergères et, en même temps participer à l'envoi de délégués à Paris pour défendre lesdites résolutions, à assister à une réunion publique dimanche prochain, à deux heures précises, rue Grégoire, 38, au syndicat des mécaniciens.

Avis. — La fédération corporative des mouleurs de France prévient toute la corporation que les ouvriers mouleurs en fonte de la maison Lémonier frères, de Mâcon, se sont déclarés en grève le 14 janvier 1885, pour une injustice commise envers un de leurs collègues, avec menace pour les autres.

Les collègues sont priés de ne pas se diriger sur la localité.

Le conseil de direction.

Conservés du 6^e arrondissement. — Classe de 1884. — Les jeunes gens qui veulent faire partie du banquet adopté à la réunion de dimanche passé, sont priés d'assister à celle du vendredi 16 janvier, à huit heures et demie, café des Amis, rue Duguesclin, 121, pour faire acte d'union et de solidarité.

Le président :

CAVAILLON jeune.

Le secrétaire :

NOGAREDE.

Sous des écoles de Neuville. — L'assemblée générale pour la révision des Statuts aura lieu le samedi 17 courant, à sept heures du soir, salle de l'Orphéon, à Neuville.

Le projet des Statuts demeurera déposé chez M. Bedard, débitant de tabac, il est facultatif à tous sociétaires d'en prendre connaissance.

Avis. — La Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens invite tous les chauffeurs mécaniciens de Lyon et de la banlieue à une grande réunion générale qui aura lieu le dimanche 18 janvier, à deux heures précises, au café Balardon, quai des Célestins, 2.

Les adhérents seront reçus avant et après la séance.

Nota. — Le livret de sociétaire servira de carte d'entrée.

Le Secrétaire : COROMPT.

Guimpe hyonaise. — La Chambre syndicale professionnelle des ouvrières et ouvriers convoque ses membres à une grande réunion extraordinaire pour dimanche 18 janvier, à deux heures du soir, chez M. Plaubert, rue des Capucins, 21.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Versement des cotisations ;
 - 2° Renouvellement du bureau.
- Nota. — Le Syndicat prévient messieurs les chefs d'ateliers qu'un bureau de placement est ouvert à leur disposition pour le placement des ouvrières et ouvriers, rue des Capucins, 21, chez M. Plaubert.

ON DEMANDE

Des jeunes filles sachant coudre à la main ou à la machine, nourries et couchées avec rétribution, rue du Boeuf, 34, au 2^e sur le derrière.

N° 185

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

15 Janvier 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

LE GÉRANT L.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

CONTRE LES EPIDEMIES

Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seul établissement fournissant les établissements religieux. — Fabrication et réparations.

BERTHER
rue de Jarente, 5, Lyon

Pâte Phosphorée

LARDET
Pharmaco.
BIGNOU Successeur
place des Jacobins, 1, Lyon.

Cette Pâte détruit rapidement

Cafards, Rats

Se défier des imitations. Pôt. 1 fr.; demi-pôt. 50 cent.

Expédition franco par colis postal de trois pots contre mandat-poste de 3 fr.

M^{me} MORLETTE

SOMNAMBULE
Consultations de 10 h. à 4 h., rue Hippolyte-Flandrin, 13.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

SALON DE COIFFURE

Guillotière, magasin bien agencé, b. log., b. bénéf. loc. 650 fr. p. 1000 fr.

ÉPICERIE

comptoir, vin à porte-pôt, q. pop. rec. 35 à 40 fr. p. j., b. log., loc. 650 fr., prix 1200 fr.

COMPTOIR

Brotteaux, b. log., loc. 300 fr., rec. p. j. 20 fr., prix 300 fr.

MODES

Gros et Détail

CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPECIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

A VENDRE

à crédit

CAFÉ-COMPTOIR

TRAVAIL POUR DEUX PERSONNES

Prix : 900 Francs

S'adresser au journal en formation

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

Le seul n'irritant jamais. — Depuis 20 années

LE TOPIQUE FRANÇAIS

GUÉRIT INFAILLIBLEMENT ET RAPIDEMENT

Bronchites
Irritations de poitrine
Oppressions
Maux de gorge
Pleurésies
Fluxions de poitrine
Points de côtés

Douleurs
Rhumatismes articulaires
Névralgies
Maladie du cœur
Sciatiques
Maladies du cerveau
Maux de reins

PRIX : de 50 cent. à 2 fr., dans les principales pharmacies. — La grandeur varie selon l'endroit où il doit s'appliquer. — Envoi franco contre timbres ou mandats adressés à M. CORNET, pharmacien, dépositaire, rue Octavio-Mey, LYON.

Exiger bien le nom : Topique Français.

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

Labels, Thèses, Journaux, Prospectus, Affiches, etc., à des prix modérés.

LES ANNONCES ET ABONNEMENTS

sont reçus aux bureaux du journal

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie

Constituée avec l'autorisation

et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentes sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie

ou à M. HESSE

79, place des Jacobins — LYON

LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin.

LYON — PRÈS LA RUE D'ALGERIE — LYON

Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.